

290

DQ38

Québec, le 31 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Madame Mudzo Maractho
Agente de recherche et de planification socio-économique
Ministère des transports
475, boul. de l'Atrium, 4^e étage
Québec (Québec) G1H 7H9

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 31 juillet 2012 (DQ38 n^{os} 10 à 12)**

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **3 août prochain** :

Question 10

- A. Quelles sont les normes de conception d'une route classée *Accès aux ressources* (largeur de la chaussée, largeur des accotements pavés et non pavés, etc.) ?
- B. Est-ce que le tronçon du rang Saint-Antoine compris entre l'avenue Royale et le chemin de l'Abitibi-Price, à Saint-Ferréol-les-Neiges, rencontre ces normes ?

Question 11

Les données de circulation fournies par le MTQ pour le tronçon du rang Saint-Antoine sont les suivantes :

	2009	2011
DJMA	350	360
DJME	380	390
DJMH	310	320

Nous constatons un faible écart des débits de circulation entre 2009 et 2011 alors que les travaux de construction des éoliennes ont débutés en 2011 et que, dès mai 2011, le rang Saint-Antoine a connu une augmentation de la circulation routière en raison du passage des travailleurs du chantier, des fournisseurs de biens et services, des sous-traitants et de l'entrepreneur général devant se rendre sur les terres du Séminaire.

- A. Pouvez-vous nous donner des explications sur ces écarts relativement similaires ?
- B. Ces données de circulation sont-elles basées sur des relevés et, le cas échéant, veuillez préciser la période (date du début, date de la fin, sur 24 heures, etc.)
- C. À quel moment de l'année ces relevés ont-ils été réalisés ?

Question 12

Le transport des composantes d'éoliennes implique la circulation de véhicules hors normes sur des routes municipales et sur celles relevant du MTQ dans le secteur de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps. Y-a-t-il des restrictions de circulation applicables aux ponts suivants dans un tel contexte (selon la numérotation des structures disponibles sur le site internet du Ministère) : 05213 (rivière Sainte-Anne), 17020 (rivière Lombrette) et 05233 (rivière des Chenaux) ?

Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser à la Commission ces restrictions pour chacun de ces ponts ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey 
 Coordonnatrice du secrétariat de la commission